

Rapport de la commission des finances,  
Préavis municipal N° 39-2008  
Relatif au budget de la Bourse communale pour l'année 2009.

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de Madame Céline Guex, et de Messieurs Jean-Pierre Monachon, Daniel Rochat, Stéphane Zürcher, Antonio Gatto, Pascal Affolter, Monsieur Alain Pellet était excusé, s'est réunie sur convocation de la municipalité, le mardi 4 novembre 2008 à 18h30, en présence de Madame Isabelle Hautier et de Messieurs Yvan Rochat, Fredy Mast, Yves Jauner ; et de Monsieur Jean-Daniel Bonny notre boursier, afin de recevoir toutes les informations et explications sur le préavis précité.

La commission avait reçu au préalable les documents provisoires du budget 2009, ces documents nous ont permis d'avoir un aperçu des principaux points du préavis.

La présentation du budget nous a été exposée par Monsieur Jean Daniel Bonny, complétées par des explications ponctuelles et détaillées, pour chaque dicastère, par le municipal en charge.

La commission des finances au complet, s'est réunie une deuxième fois le lundi 11 novembre à 20h00 à la salle de la municipalité. Lors de cette séance Monsieur Jean-Daniel Bonny, nous a remis la version définitive du préavis et nous a donné des compléments d'informations aux questions encore ouvertes.

Et enfin, en présence de tous ses membres, la commission des finances c'est réunie une troisième fois le lundi 17 novembre au Club House du TC Penthalthaz, pour finaliser le présent rapport.

**Quelques chiffres, remarques et commentaires.**

Nous avons récemment approuvé le maintien du taux d'imposition communal à 77%, par conséquent, l'augmentation des recettes par rapport à 2008 sera essentiellement due à l'augmentation de la population, ce qui représente au total une augmentation des recettes budgétées d'environ Fr. 450'000.-.

Pour 2009 les charges prévues (Frs. 12'753'700.-) seront plus importantes que les revenus (12'200'300.-), ce qui représente un déficit global de Fr. 553'400.- qui sera prélevé sur le compte capital.

La commission des finances relève que pour faire face aux prochaines échéances d'investissements de degré 1 et aux divers imprévus, il faudra sans doute recourir à l'emprunt, diminué des éventuels prélèvements sur les fonds de réserves.

### **Financements spéciaux.**

Comme chaque année, sur quatre services financés par des recettes affectées, trois sont déficitaires et un seul est bénéficiaire.

Le déficit global de Fr. 263'500.- est pris en charge par l'impôt ordinaire. Quant au bénéfice de Fr. 181'400.-, il est attribué aux fonds de réserve spécifique du Service des eaux.

Pour nuancer le déficit, il faut tenir compte, d'une part, qu'il est prévu, comme l'année dernière, une dépense de Fr. 35'000.- dans le service d'élimination des déchets pour l'achat et la pose de « Moloks » pour les ordures ménagères. D'autre part, il faut compter sur un coût de plus de Fr. 50'000.- pour l'entretien du réseau de défense incendie du site de Venoge Parc.

En ce qui concerne le bénéfice du Services des eaux, celui-ci provient du nouveau tarif de vente de l'eau, qui doit servir au financement d'importants travaux à venir à court terme.

### **Imputations internes.**

Vous aurez tous pris connaissance de la nouvelle répartition et redistribution des imputations internes. Cette nouvelle formule est plus transparente et ainsi sont repartis au plus juste les frais occasionnés par chaque activité dans chaque dicastère.

### **Facture sociale et diverses dépenses importantes**

De nombreuses communes se trouvent dans une situation financière catastrophique soit par les effets de la péréquation, soit comme nous, à cause de la progression incessante de la facture sociale. Pour notre commune en 2009 cela représente plus de Fr. 350'000.- d'augmentation et cela que nous tenions compte ou non de l'augmentation des habitants.

En outre, il y aura une nouvelle dépenses due à l'introduction de la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants), ce poste, coûtera à notre commune, ~ Fr 120'000.-.

Dans le chapitre des diverses dépenses, en vue des grands chantiers qui vont démarrer et dans le but d'avoir un suivi professionnel, la Municipalité a confié le suivi et la gestion de trois gros ouvrages (la Coop, la caserne des pompiers, ainsi que le nouveau bâtiment Planzer), à un bureau d'architectes en collaboration avec les personnes responsables déjà mandatées. Ce qui conduit une dépense supplémentaire de CHF 123'000.-.

Expérience faite lors des récentes projets, pour 2009 la Municipalité à budgété un montant de Fr. 50'000.-pour frais d'avocats, pour la défense des intérêts communaux dans les affaires en cours et celles à venir.

### Investissements engagés et projetés pour 2009

Depuis quelques années nous vivons une situation assez stable, les investissements engagés au 1<sup>er</sup> janvier 2009, Fr. 13'490'700.- sont quasi identiques en comparaison à ceux 2006 à 2008 à la même date (Fr. 13'295'100.- en 2006 ; à Fr. 13'786'000.- en 2008).

Selon les dépenses et recettes prévues, ainsi que les amortissements et prélèvements aux fonds de réserves, **les investissements engagés** diminueront de Fr. 655'800.-.

Quant aux **investissements projetés**, ils occasionneraient une augmentation de Fr. 2'108'000.-.

**Cela représenterait une augmentation globale des investissements de Fr. 1'452'900.- au 31.12.2009.**

A raison de Fr. 806'000.- **d'amortissements comptables** par année, il nous faudra encore **16,7 ans** pour amortir la totalité des investissements engagés à ce jour.

En contrepartie, les Fr. 936'725.- **d'amortissements financiers** annuels permettront de résorber la totalité de la dette consolidée en **13,4 ans**. Cette dette représentera, à fin 2009, une dette de Fr. 5'165.- par habitant dont le taux d'intérêt moyen est de 2,74 %.

### Conclusions

Au risque de se répéter, depuis quelques années, nous ne pouvons que constater que toutes les communes sont sous l'emprise de la Confédération et par conséquent le Canton limitant de manière drastique leurs compétences et leur autonomie, tout en leur imposant des charges nouvelles et autre facture sociale.

La commission de finances unanime, remercie la Municipalité et le Boursier Communal pour le travail accompli à l'élaboration de ce budget.

La gestion du ménage communal est optimale avec les moyens à disposition, les investissements budgétés sont pertinents et/ou proposés avec clairvoyance dans un souci de prévision et de prévention.

La planification détaillée des futurs investissements, permet d'avoir une vue à long terme et dans la mesure du possible de faire des choix prioritaires tout en ayant pour objectif de se maintenir aussi loin que possible du plafond d'endettement fixé à Frs. 20'000'000.- jusqu'à 2011.

**Décision.**

Au vu de ce qui précède, après vous avoir exposé le présent rapport, la Commission des Finances unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter la proposition du préavis municipal N° 39-2008 telle qu'elle vous a été présentée, c'est à dire :

**Le Conseil communal de Penthalaz**

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 39 - 2008, entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

**1. d'adopter le budget 2009 de la Bourse communale.**

Le rapporteur, les membres:

Gatto Antonio .....

Affolter Pascal .....

Céline Guex .....

Monachon Jean-Pierre .....

Pellet Alain .....

Rochat Daniel .....

Zürcher Stéphane .....

Penthalaz, le 25 novembre 2008